

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

PROCES VERBAL INTEGRAL

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	34 puis 33 puis 34 puis 33 puis 33 puis 33	41 puis 40 puis 39 puis 40 puis 39 puis 40	
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Mme Pascale BERTEAU) – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de M. Laurent ROUFFET) - Raymond DESILLE - Pascal TARDY - Gilles GAY - Christophe RAULT – Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Mme Marylise BOCHE) – Pascale GRIS – Anne Sophie DESCAMPS - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de M. Bruno CALMONT) - Joël LALOYEAUX - Marie-France MORANT - François PELLETIER - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN – Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Éric BERNARDIN – Alisson CURTY – Éric GUINOISEAU - Micheline BERNARD - Philippe BARITEAU – Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de M. Jean Michel SOUSSIN) - Christelle GRASSO - Steve GABET - Matthieu CADOT - Philippe BODET - Martine LLEU (a reçu pouvoir de M. Walter GARCIA) - Sylvie PLAIRE - Frédérique RAGOT - Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER (a reçu pouvoir de M. Christian BRUNIER) - Thierry PILLAUD			
<i>Monsieur Steve GABET est parti à 19h50 et n'a pas participé aux 4 dernières délibérations.</i>			
Présents / Membres suppléants :			
Yannick BODAN,			
Absents non représentés :			
Philippe PISSOT (excusé), David CHAMARD (excusé), Jean Yves ROUSSEAU (excusé), Jean-Pierre SECQ (excusé), Stéphane AUGÉ (excusé), Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK Angélique PEINTRE (excusée), Isabelle DECOURT (excusée),			
Étaient invités et présents :			
Sophie RAMBAUT – Trésorière			
Également présents à la réunion :			
Christelle LAFAYE PELLEFIGUE – Cécile PHILIPPOT - Lydia JADOT - Cédric BOIZEAU – Willy BERTHOME - Isabelle DESCHAMPS			
Secrétaire de séance :			Affichage des extraits du procès-verbal en date du : 22/04/2022 Le Président, Jean GORIOUX
Christelle GRASSO			
Convocation envoyée le :			
6 avril 2022			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :			
6 avril 2022			

Ordre du jour :

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil communautaire du 15 février, 22 février et 15 mars 2022

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 Présentation du bilan économique 2021 d'Aunis Sud par Messieurs HAUTIER et GAUTROT de la CCI 17 et par Madame Muriel ROBIN, responsable de l'antenne de Rochefort

2.2 Association « l'Outil en Main Surgérien » – Subvention au titre de l'année 2022

3. SPORTS

3.1 Volet sport - Attributions de Subventions - Année 2022

4. DEVELOPPEMENT SOCIAL - ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

4.1 Volet enfance jeunesse famille & développement social - Attributions de subventions au titre de l'année 2022

5. FINANCES

5.1 Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Année 2022

6. ENVIRONNEMENT

6.1 PTRE Aunis Vals de Saintonge Rénov' – Signature de la « charte du territoire engagé dans la rénovation performante » proposée par DOREMI

7. URBANISME PLANIFICATION

7.1 Service unifié pour la gestion du Système d'Information Géographique (SIG) – Signature d'une convention pour le renouvellement du service entre les Communautés de Communes Aunis Atlantique, Aunis Sud et le syndicat mixte pour le SCOT La Rochelle Aunis & désignation d'un(e) conseiller(ère) suppléant(e) au comité de pilotage

8. BATIMENTS

8.1 Salle multisport de Surgères - Avenant au marché de travaux – Lot n°5 « serrurerie – métallerie »

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Modification du tableau des effectifs

10. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 Présentation du bilan économique 2021 d'Aunis Sud par Messieurs HAUTIER et GAUTROT de la CCI 17 et par Madame Muriel ROBIN, responsable de l'antenne de Rochefort

Monsieur le Président présente aux conseillers les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Monsieur HAUTIER Président de la CCI, M. GAUTROT, élu référent de l'Antenne de Rochefort, Mmes Florence CHARTIER-LOMAN, Directrice Générale Adjointe et Muriel ROBIN, Responsable de l'Antenne de Rochefort.

Il leur souhaite la bienvenue et les remercie de leur présence. Ils évoqueront les activités de la CCI 17 sur le territoire. Il ajoute que la CCI reste pour la Communauté de Communes, un partenaire important.

Monsieur Thierry HAUTIER remercie de l'invitation. Il ajoute avoir proposé à tous les EPCI de Charente-Maritime, une présentation des chiffres correspondants à leur territoire.



CCI Charente-Maritime : création

- 2016 : Engagement des 2 Présidents de créer la CCI Charente-Maritime en 2021
- 2017 : Accord de méthode
- 2019 : Ouverture du processus officiel, définition de la raison d'être, de la vision et des valeurs de la CCI
- 2021 : Mutualisation des services
- 15/02/2021 : Décret de création la CCI Charente-Maritime, avec « entrée en fonction à compter de l'installation de la nouvelle Assemblée générale »
- 27/10 au 9/11/2021 : élections CCI
- 25 novembre 2021 : Assemblée générale d'installation de la CCI Charente-Maritime

Monsieur le Président de la CCI de Charente-Maritime indique que jusqu'au mois de novembre 2021, il existait deux CCI :

- la CCI de Rochefort - Saintonge dont dépendait le territoire d'Aunis Sud,
- la CCI de La Rochelle pour les territoire d'Aunis Atlantique, île de Ré et Île d'Oléron.

Cependant, depuis plusieurs années, la création d'une seule chambre était envisagée. Son objectif : mieux servir les entreprises et les collectivités du département. Un travail sur ce projet avait débuté dès 2016 avec l'ancien Président de la CCI Saintonge, Monsieur Hervé FAUCHET. La création de cette chambre unique a été réalisée, à la grande satisfaction de tous, sans compter un licenciement.

En janvier 2021 un directeur avait été recruté pour diriger les deux chambres. Madame Florence CHARTIER-LOMAN fut également nommée directrice adjointe des deux chambres.

De plus le service d'accueil des entreprises avait été mutualisé, créant ainsi un service unique sur tout le territoire avec des conseillers en entreprise.

Puis le 25 novembre 2021, ce fut la mise en place de la chambre unique.

CCI Charente-Maritime

FAIRE DE LA CHARENTE-MARITIME UN TERRITOIRE AGILE D'ENTREPRENEURS PERFORMANTS ET SOLIDAIRES

ÊTRE L'ACTEUR ENTREPRENEURIAL INCONTOURNABLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CHARENTE-MARITIME ET DE LA PROSPÉRITÉ DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE, AU-DELÀ DU RÔLE INSTITUTIONNEL DE LA CCI

**PROXIMITÉ
PERFORMANCE
SOLIDARITÉ**

**CCI Charente-Maritime,
un des 122 établissements du réseau CCI**

Contrat d'Objectif et de Performance avec l'Etat
= 5 missions prioritaires finançables (en partie) par la Taxe pour Frais de CCI :

- Soutenir les porteurs de projets
- Accompagner les entreprises et en priorité les TPE/PME
- Accompagner les entreprises dans leur développement international
- Participer à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques : mission de représentation des entreprises
- Développer les capacités et les potentiels économiques des territoires

La recherche de co-financements publics ou de facturation doit être systématique
BP 2022 : Taxe pour Frais de CCI < 25% du budget CCI 17

Les implantations de la CCI Charente-Maritime

La CCI Charente-Maritime s'appuie sur 6 antennes :
+ de proximité avec les entreprises et les collectivités
Et une dimension départementale forte et adaptée à la mission de la CCI

→ 6 antennes = 6 portes d'entrées
pour les 40 000 entreprises* du département

+ 2 écoles sous statut associatif
Excelia Group, Cipecoma

+ 3 écoles intégrées
IEQT et ISAAP Rochefort, CFA Commerce de Saintes

* : entreprises inscrites au RCS en Charente-Maritime



Le CIPECMA est un organisme de formation offrant des formations continues et de réorientation. 7 000 personnes par an y sont formées. Son siège est situé à Chatellaillon Plage. Un nouveau bâtiment vient d'ouvrir à Périgny et plusieurs annexes sont présentes sur le territoire.

Excelia Group est une école classée dans le top13 des écoles de commerce en France et dans le top 50 au niveau mondial. Des annexes sont situées sur le territoire. De plus, un pôle santé va prochainement ouvrir à Rochefort.

Enfin, le CFA Commerce de Saintes comprend entre 850 et 1000 étudiants.



Les chefs d'entreprises au service des entreprises et des territoires

58 élus + 29 membres associés composent l'Assemblée Générale = 87 chefs d'entreprise représentatifs des secteurs d'activité et des territoires de Charente-Maritime



Monsieur Thierry HAUTIER se dit être un Président satisfait. En effet, cette unique chambre a été instaurée grâce au travail anticipé par les deux chambres précédentes.

Monsieur Hervé GAUTROT présente les membres élus de l'antenne de Rochefort.



Membres élus de l'antenne de Rochefort (CDC Aunis Sud + CARO)



MEMBRES ÉLUS ANTENNE DE ROCHEFORT



Hervé GAUTROT
Président antenne de Rochefort
M. Douars
19 rue des Hérons - 17290 Agresteville-d'Aunis
06 11 73 74 45
hgautrot@gmail.com



Eric BROUSSIER
Sig Ship
5 rue Maurice Nabel - 17300 Rochefort
06 79 88 64 27
ebroussier@legrin.fr



Dominique GRANGEREAU
Scaerilly Sreggo
1 av. de la Fosse aux Mâts - 17300 Rochefort Cedex
06 71 78 27 38
d.grangereau@scaerillysreggo.com



Isabelle MATHIEU
Vsi d'Aunis Immobilier
65 rue André de Puyfouat - 17300 Surgères
06 64 98 25 75
imathieu@vsi.com



Delphine NEDELEC GROS
Sar Gros
22 Rue Alfred Nobel - 17430 Tonmay-Charente
06 64 79 00 58
contact@surgeres.fr



Dominique HUMMEL
Stato II
5 à Impasse des Amis
17110 Montor-sur-Deuxde
06 07 24 74 40
hummel.stato2@gmail.com



Allou KONARÉ
Agris Innovation Industrie
5 Rue Pierre-Alexis Toussaint - 17300 Rochefort
06 98 71 20 31
a.konare@agris-ai.com



Jean-François PAILLER
Mélano
21 boulevard du Versans - 17300 Rochefort
06 79 04 04 28
jpaillet@melano.com



Pascale STRANSKY
Coordinatrice de l'Association de Commerçants
Action Coeur de Ville
La Corne Royale - 31 rue Jean Baptiste Audebert
17300 Rochefort
06 70 01 98 88 - pascale.stransky6496@orange.fr

Bilan territorial 2021

Antenne CCI de Rochefort
Territoire Aunis SUD



 CCI CHARENTE-MARITIME

Le Territoire de l'antenne CCI de Rochefort → Aunis Sud

Données géographiques et démographiques

24 communes sur les 463 de Charente-Maritime	32 162 habitants 4,9 % de la population de Charente-Maritime	+ 0,8 % d'évolution de population
---	---	--



Nb de communes : géographie au 1er janvier 2022
Population : source : INSEE - Recensement de Population 2019

Madame Muriel ROBIN indique que l'antenne CCI de Rochefort a un périmètre qui regroupe les 25 communes de la CARO et les 24 communes de la Communauté de Communes Aunis Sud.

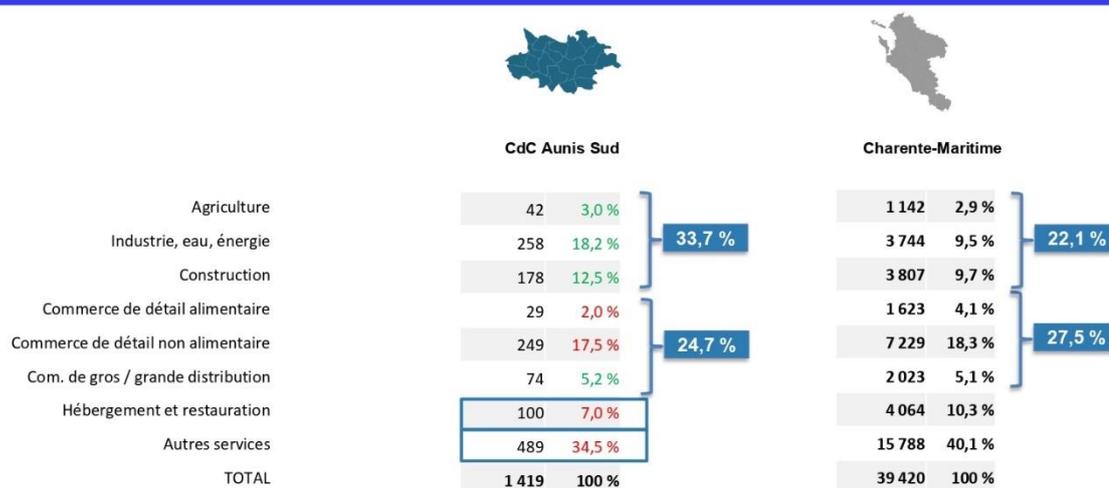
Les Etablissements en Aunis Sud

1 419 établissements 3,6 % des établissements de Charente-Maritime	34,5% établissements dans la catégorie Service	39 420 établissements 100 % des entreprises du 17 Évol. nb d'entreprises / 2020 : + 8,1 %
---	---	---

**+ 8,5 %
d'établissements
par rapport à 2020**



Les établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2021



500 entreprises artisanales sont immatriculées uniquement au registre des métiers. Près de 200 établissements agricoles sont inscrits sur le territoire.

Les autres secteurs d'activité sont :

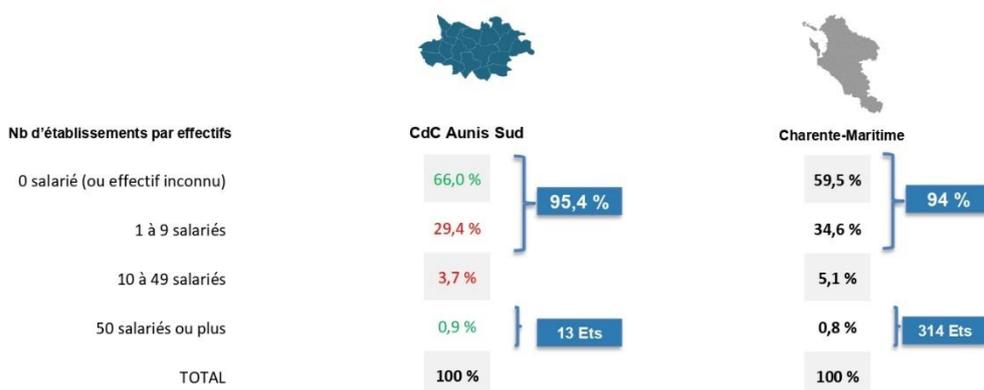
- les services à la personne et aux entreprises,
- le conseil et la formation,
- les activités de nettoyage, réparation, transport et logistique.

33,7 % des entreprises sont des entreprises de production et de construction sur le territoire, au-dessus de la moyenne du département.

Les activités de commerce sont moindres.

Les chiffres des établissements d'hébergement et restaurant sont plus élevés sur le département du fait de l'attractivité touristique comme sur les villes de La Rochelle et de Royan.

Les établissements par effectifs salariés au 31 décembre 2021



Les plus gros employeurs du territoire

Plus de 400 salariés

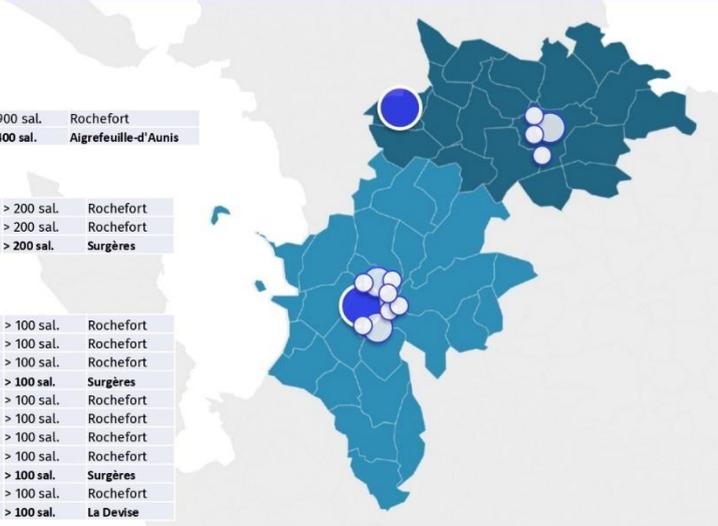
Stelia Aerospace /AIRBUS Atlantic	> 900 sal.	Rochefort
Fontaine Pajot	> 400 sal.	Aigrefeuille-d'Aunis

Plus de 200 salariés

Malichaud Atlantique	> 200 sal.	Rochefort
Centre E. Leclerc (Audis Disroch)	> 200 sal.	Rochefort
Centre E. Leclerc (Distribution Royannaise)	> 200 sal.	Surgères

Plus de 100 salariés

Simair	> 100 sal.	Rochefort
ABER Propreté Saphir	> 100 sal.	Rochefort
Nautitech Catamarans	> 100 sal.	Rochefort
Wartsila France	> 100 sal.	Surgères
Keolis Littoral	> 100 sal.	Rochefort
Métal Chrome	> 100 sal.	Rochefort
Intermarché (Les Platanes)	> 100 sal.	Rochefort
Construction Bâtiment du Littoral	> 100 sal.	Rochefort
Armor Protéines	> 100 sal.	Surgères
Blondel Aérologistique	> 100 sal.	Rochefort
Anett un	> 100 sal.	La Devisse



Les mouvements d'établissements en Aunis Sud

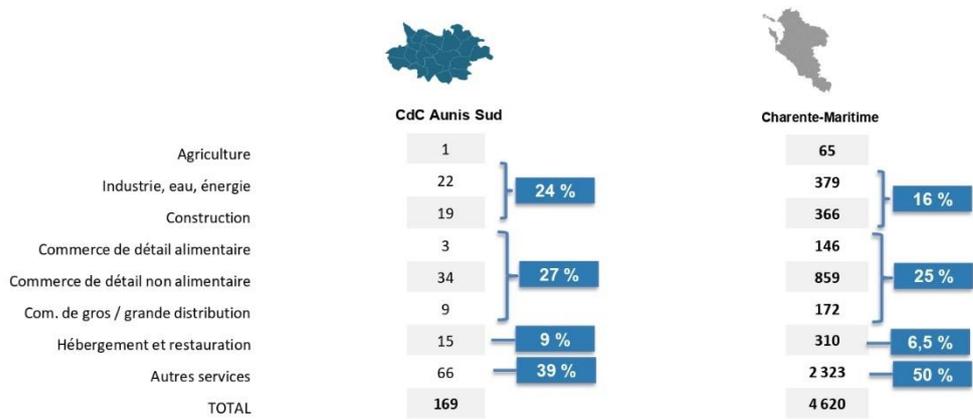
169
établissements
créés

Surtout dans les services

50
établissements
radiés

+ 119
par rapport à 2020

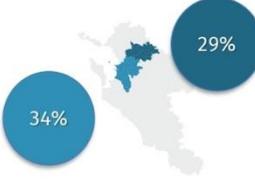
Les créations d'établissements par secteur d'activité en 2021



Les motifs d'installation des entreprises sur le territoire sont :

- un changement de vie,
- une réorientation professionnelle,
- un éloignement des grandes agglomérations.

Les reprises d'établissements en 2021 hors micro-entreprises



34%

Antenne CCI de Rochefort

	Nb d'établissements repris	Évolution / 2020
COMMERCE	26	-13%
INDUSTRIE	5	0%
SERVICES	11	+57%
TOTAL	42	0%



29%

Charente-Maritime

	Nb d'établissements repris	Évolution / 2020
COMMERCE	246	-15,4%
INDUSTRIE	57	+46%
SERVICES	110	+1,8%
TOTAL	413	-5%

33 %

Des dirigeants ont plus de 55 ans



La Charente-Maritime, 3^e position des requêtes sur la plateforme

50 % des établissements repris via Transentreprise

La plateforme Transentreprise facilite la mise en relation entre cédants et repreneurs d'entreprises quelque soit le secteur d'activité.

Solde des établissements



CdC Aunis Sud

Nb d'établissements		
Création	169	+ 4,3 %
Radiation	50	- 16,7 %
TOTAL	+ 119	



Charente-Maritime

Nb d'établissements		
Création	4 620	+ 10,7%
Radiation	1 616	- 20,6%
TOTAL	+ 3 004	

Création : Nouvelles entités + transfert d'un établissement existant vers la Charente-Maritime / y compris micro-entreprises
Radiation : [2] disparitions (suppression ou fermeture économique) + transfert en dehors de la Charente-Maritime d'entités déjà existantes / y compris micro-entreprises

Accompagner les Créateurs et Repreneurs d'entreprises

1 Prendre un bon départ

Entretien découverte



Réunion d'information
« Êtes-vous prêt à Entreprendre ? »
SURGÈRES : les vendredis 14/04, 23/06, 20/10 et 15/12, de 9h30 à 12h, à la Pépinière Indigo

2 Préparer le projet

5 Jours pour Entreprendre 

Ateliers thématiques
CHR : Permis d'exploitation



3 Démarrer l'activité

Conseils en formalités
Suivi jeune entreprise
Mentorat avec ADERE 17
Mallette du Dirigeant

4 Reprendre une entreprise ?

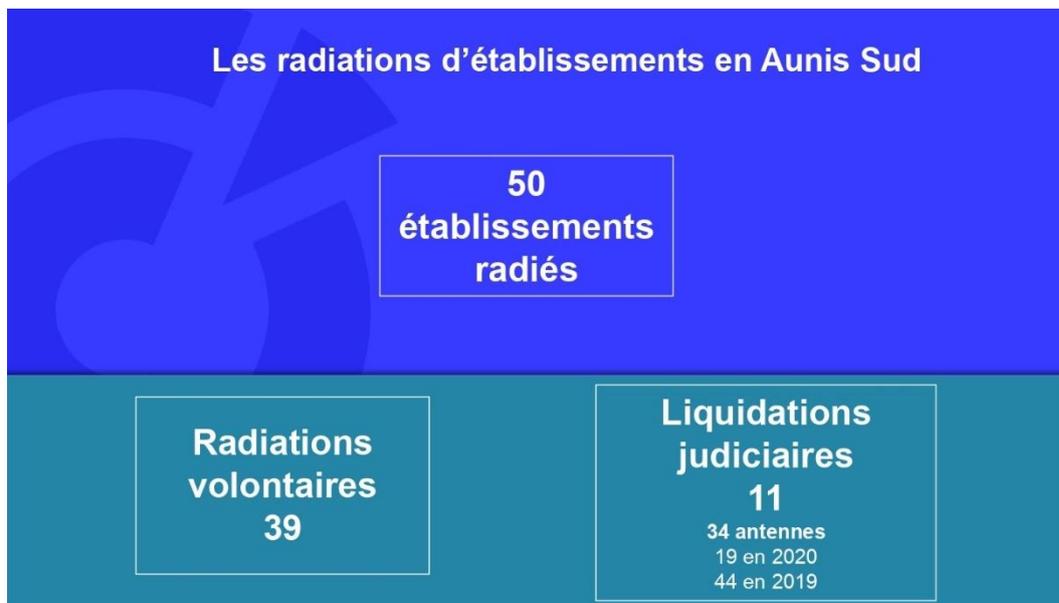
Bazimmo 
Transentreprise

Madame Florence CHARTIER-LOMAN explique qu'un porteur de projet est un individu qui a envie d'entreprendre. Celui-ci peut entreprendre soit en créant une entreprise, soit en reprenant une entreprise. Les conseillers de la CCI font en sorte de donner à ces personnes les clefs de la pérennité de leur future entreprise. Parfois, ils doivent également expliquer que ces démarches ne sont pas faites pour ces personnes.

Dans le cadre de la création d'une entreprise, un dispositif se décomposant en 3 étapes est proposé aux personnes. Le Conseil Régional et des partenaires soutiennent la CCI permettant ainsi d'offrir des dispositifs d'accompagnement aux porteurs de projet à travers des entretiens découverte, et des réunions d'information collective. Ce dispositif permet de faire le point sur la capacité à entreprendre. La seconde étape consiste à former au métier de chef d'entreprise. Un dispositif intitulé « 5 jours pour entreprendre » comprend 35 heures de formation en présentiel ou en distanciel, finançable par le CPF.

Monsieur Hervé GAUTROT regrette que certains entrepreneurs démarrent leur activité sans suivre ce dispositif dans son intégralité.

Madame Florence CHARTIER-LOMAN poursuit sa présentation en exposant la troisième étape du dispositif qui permet de choisir la formule juridique de l'entreprise. De plus, pendant 3 ans, la jeune entreprise peut être suivie par des conseillers qui vont vérifier le prévisionnel de trésorerie, par exemple.



Madame Muriel ROBIN précise que sur les 50 radiations, 11 entreprises ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire dont la moitié sont des entreprises du bâtiment, 3 des entreprises de service et 2 des entreprises du commerce.

Les radiations volontaires sont des départs en retraite, des transferts d'activités sur un autre territoire ou des cessations pour raison professionnelle.

Les formalités des entreprises



Les formalités... les conseils en plus

des missions régaliennes :
inscription, modification ou radiation au **Registre du Commerce et des Sociétés**

Mais aussi

- délivrance de cartes **d'agents immobiliers**
- atelier déontologie pour les professionnels de l'immobilier
- délivrance de cartes de **commerçants ambulants**
- délivrance de certificats d'origine (**commerce international**)
- assistance à la demande d'habilitation au service d'immatriculation des véhicules
- assistance à la demande de **certificats électroniques**
- Assistance à la réalisation des formalités pour les **agents commerciaux**

Madame Florence CHARTIER-LOMAN indique que chaque antenne dispose d'au-moins une personne, en mesure d'apporter une aide et un accompagnement aux entrepreneurs dans le cadre de ces formalités.

Accompagner les entreprises dans leur développement et leurs mutations

Accompagnement collectif

- Des ateliers thématiques tout au long de l'année (Réforme, normes...)
- Soutien aux clubs et associations (Clubs d'entreprises, Commerce non-sédentaire, associations de commerçants...)
- Des formations = Compétences et Formation



boutique connectée



Accompagnement individuel

- Conseils personnalisés
- Prestations spécifiques et adaptées
Diagnostic accessibilité, hygiène alimentaire, développement durable, diagnostic de performance, recherche de financement, accompagnement à l'export, soutien au projet innovant, encourager le développement durable...
- Transmission



Madame Muriel ROBIN explique que la Boutique Connectée est une opération départementale itinérante qui a parcouru une quinzaine de villes sur le département.

Cette démarche consiste à faire découvrir ou à perfectionner la connaissance des professionnels autour des outils technologiques et des solutions numériques.

Son inauguration a eu lieu à Surgères. Elle remercie à ce titre, les élus pour avoir facilité leur venue sur la place de l'Europe.

En 2021, 24 stagiaires ont été formés sur le territoire. 14 entreprises étaient représentées dont Fontaine-Pajot, Wartsila.

Les formations courtes des CCI www.competencesetformation.fr

+ de 100 formations réparties en 7 secteurs

- Compétences RH
- Numérique
- Compétitivité
- Finances Gestion
- Développement commercial
- International
- Création Reprise Transmission

Une réponse adaptée aux besoins des entreprises en inter, en intra ou sur-mesure

9 sites de formation en Charente-Maritime : La Rochelle, Rochefort, Saintes, Jonzac, Saint-Jean-d'Angély, Royan, Châtelailon-Plage, Surgères et Marennes
Ou en « intra », directement dans l'entreprise

... et des formations spécifiques Professionnels de l'immobilier CHR

Les écoles des CCI de Charente-Maritime

Un poids lourd de la formation en Charente-Maritime

<p>Excelcia Group La Rochelle 5 écoles : management, tourisme, communication...</p>	<p>Cipecma Châtelailon Formations initiales et continues</p>	<p>ISAAP Rochefort L'école des Achats et Approvisionnements</p>	<p>IEQT Rochefort L'école de Management des risques</p>	<p>CFA Commerce Saintes 5 filières : commerce, gestion, fleuristerie, pharmacie, immobilier</p>
--	---	--	--	--

Les actions en cours :

Construisons ensemble le projet TZCLD de l'Aunis-Sud
Chef d'entreprise, Votre avis est important !

TERritoIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

cyclab
Laboratoire d'innovation en économie circulaire

Aunis-Sud
Ma Communauté de Communes

Indigo
Membre de l'association

Madame Muriel ROBIN explique que la CCI travaille aux côtés de la Communauté de Communes concernant le projet de labellisation TZCLD. Une enquête a été lancée auprès des entreprises pour recenser les activités et services manquants sur le territoire. A ce jour, 75 chefs d'entreprises ont répondu à cette enquête.

La CCI est partenaire de Cyclab dans le cadre de la création d'ateliers et de la remise des trophées.

Elle rappelle les contacts réguliers avec les services de la Communauté de Communes, notamment avec Monsieur Cédric BOIZEAU, Madame Laurence FANTON et Madame Céline LEBRUN qui les associent aux comités de jury pour intégrer la pépinière Indigo.

Portraits d'entreprises du territoire :

L'ATELIER CYCLAB, 1 500 M² AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Inauguré le 21 octobre à Surgères, L'Atelier Cyclab est un lieu unique en son genre qui accueille les porteurs de projet sensibles à l'économie circulaire.



Alice Michaud, responsable de l'équipe innovations circulaire de L'Atelier Cyclab © J.L.

L'Atelier Cyclab est le premier tiers-lieu dédié à l'innovation en économie circulaire porté par une collectivité. À l'origine de ce site, le syndicat mixte Cyclab en charge de la collecte et du traitement des déchets du nord-est

équipement, les porteurs de projet disposent d'un terrain de jeu aux possibilités multiples. 1500 m² répartis en plusieurs espaces : un labo bois, un labo tech et un labo agroalimentaire, tous équipés de matériel professionnel, une matraquetterie de 200 m³ alimentée par les 23 déchetteries de Cyclab, des bureaux et un espace de travail partagé (coworking).

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE COMME VALEUR AJOUTÉE

Les premiers hôtes du site sont les huit lauréats des Trophées Cyclab 2021 qui bénéficient de l'hébergement et de l'accompagnement offerts pendant un an au sein de L'Atelier. Ces huit entrepreneurs et entrepreneurs ont tous inclus l'économie circulaire dans leur processus de fabrication et en ont fait une force dans leur modèle économique. Création de savoirs artisanaux à partir de ressources naturelles, de lots de couture conçus avec des textiles recyclés, réalisation de mobilier et d'objets de décoration à partir de voiles recyclées, production de légumes lactofermentés et de bio-

inventus, création d'une gamme de chocolats anti-gaspi... « Les lauréats ont été accueillis au sein de L'Atelier le 15 novembre pour une journée d'intégration. On a déjà observé des connexions entre porteurs de projet, explique Alice Michaud, responsable de l'équipe innovation circulaire. C'est justement le rôle de L'Atelier, celui d'un incubateur et d'un facilitateur pour tous les acteurs de l'économie circulaire et du zéro déchet du territoire. L'objectif étant que, demain, ces huit lauréats créent leur activité en Aunis et Saintonge ».

L'Atelier Cyclab est également ouvert à tout porteur de projet qui souhaite travailler autour de l'économie circulaire et du zéro déchet, moyennant une participation de 120 € par mois. Cette contribution ouvre les portes des trois labos, de la matraquetterie et permet de bénéficier de l'accompagnement, du réseau et de l'expertise de l'équipe zéro déchet et économie circulaire. +

Julie Leboissetier
Cyclab/L'Atelier Cyclab
www.cyclab.org



ENTRER DANS LA COUR DES GRANDS PRUDEMMENT!

Les affaires vont bon train pour Atlantic Inox à Aigrefeuillie, fabricant de mobilier de cuisine extérieur. Cinq ans après sa création, en 2016, la PME s'agrandit et recrute.



STANDARDISÉ OU SUR-MESURE!

« Lorsque l'on a commencé, il n'y avait pas sur le marché d'offre de mobilier de cuisine sur-mesure. Il n'y avait que des modules standardisés comme les meubles pour poser les planches. Nous, nous raisonnons comme les cuisinistes d'intérieur. Nous avons développé une gamme d'une vingtaine de meubles standardisés, adaptés à l'extérieur. Et pour des demandes plus spécifiques, nous fabriquons des meubles sur-mesure. Pour cela, nous faisons appel à notre bureau d'étude » informe Romain Girault.

Romain a forgé son expérience professionnelle dans une entreprise de conception et d'assemblage en vitrerie, qu'il a d'ailleurs tenté de racheter en vain. « L'investissement était trop important à cette période pour nous. Cela faisait déjà un moment que j'avais l'envie d'entreprendre et Séphanie souhaitait aussi changer de métier! Alors, on a tenté le coup! On est parti de zéro. On a commencé avec un tout petit local à Vennes et on a développé d'année en année notre activité! » précise Romain

Séphanie et Romain Girault, en couple dans la vie et dans les affaires, ont créé Atlantic Inox en 2016, une chaudronnerie spécialisée dans la conception, la fabrication et l'installation de cuisines d'extérieur. Destinées aux particuliers et aux professionnels, elles sont conçues avec des matériaux durables: en inox, en pierre synthétique...

réseau de distributeurs: architectes, cuisinistes...

Atlantic Inox a terminé l'année 2021, avec un chiffre d'affaires de 940 000 € malgré la crise sanitaire. En 5 ans, elle compte 11 salariés répartis dans la fabrication, le bureau d'études et le service administratif. « On privilégie l'insertion de jeunes en alternance, que l'on forme sur place. Nous recherchons des apprentis en négociation et digitalisation de la relation client, en chaudronnerie d'atelier, soudure... » indique Séphanie Girault.

La PME vient aussi de déménager dans un nouveau local de 1200 m² à Aigrefeuillie, de quoi lui permettre de continuer à se développer, mais à son

Le pôle DATA ECO

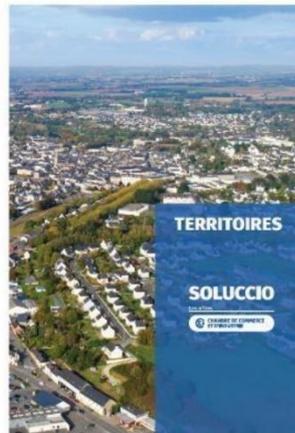
Outils et observatoires

- **TERRITOIREECO**, outil d'observation du territoire
Connaître les grandes caractéristiques socio-économiques d'un territoire
• Comparer des territoires • Éclairer la décision et orienter l'action
- **MARKETECO**, vue d'ensemble d'un marché
Définir la zone de chalandise • Analyser la concurrence et les comportements d'achat • Évaluer le marché potentiel
- **VISEO 17**, observatoire du commerce et des services de proximité
11 500 commerces et services dans la base de données • 4 000 établissements interrogés chaque année • 100 % des communes du département mises à jour tous les 3 ans • 8 familles d'activités • 4 indicateurs principaux : Chiffre d'affaires, Activité exercée, Effectif, Surface de vente

Promotion et aménagement du territoire

- Urbanisme commercial
- Base immobilière : BAZIMMO
- Etudes économiques pour les collectivités





Monsieur Thierry HAUTIER remet des exemplaires de « Territoires Soluccio » qui reprend tous les services de la CCI et remercie les élus pour leur attention.

Monsieur le Président remercie pour cette présentation. Il ajoute qu'il était important de faire le point sur les relations avec cette chambre consulaire. La compétence « développement économique » est la première de la Communauté de Communes. Elle reste incontournable pour le territoire tant pour les emplois générés que pour la richesse créée. Le territoire Aunis Sud apparaît ici relativement dynamique. La Communauté de Communes a beaucoup investi dans le développement économique et cela génère maintenant des effets positifs.

Monsieur Hervé GAUTROT rappelle que les 90 élus de la chambre gèrent également des entreprises. A ce titre, ils sont au fait de la réalité de certains secteurs d'activité. Ces personnes restent à la disposition de la collectivité pour discuter en amont des projets du territoire mais également des problématiques rencontrées.

Madame Catherine DESPREZ fait part de la difficulté de trouver un repreneur dans le secteur de la boucherie suite au prochain départ en retraite d'un professionnel.

Monsieur Thierry HAUTIER indique qu'il faut se rapprocher de la Chambre des Métiers et de l'artisanat.

Madame Florence CHARTIER-LOMAN explique que les profils dans ce secteur d'activité sont rares.

Monsieur Hervé GAUTROT souligne l'importance de parler de la transmission avec les entrepreneurs. Des solutions peuvent être trouvées si la transmission est préparée 4 à 5 ans à l'avance.

Monsieur le Président les remercie pour la présentation des activités de la CCI.

Arrivée de Madame Frédéric RAGOT à 18h 30

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil communautaire du 15 février, 22 février et 15 mars 2022

(Délibération 2022-04-01)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président fait part d'une erreur de rédaction dans le Procès-Verbal (PV) du conseil communautaire du mardi 15 mars 2022. En effet, cette erreur figure dans l'intervention de Madame Sophie RAMBAUT, Trésorière et porte sur la date de passage pour les collectivités territoriales, à la nomenclature comptable M57. Cette obligation sera généralisée au 1^{er} janvier 2024 et non 2023 comme mentionné dans le PV.

Des informations complémentaires sont fournies au sujet de la nouvelle organisation de la DGFIP :

- le nom du chef du SGC de Ferrières est Monsieur Yves JANIN,
- le nom du Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) de Surgères est Monsieur Daniel JOLY,
- le Service de Gestion Comptable (SCG) sera créé au 1^{er} septembre 2022. Cependant, les agents exerceront sur les trois sites dans l'attente de la disponibilité des locaux à Ferrières. Le déménagement aura vraisemblablement lieu avant la période des fêtes de Noël 2022.

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

A l'unanimité

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 15 février 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 22 février 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 15 mars 2022 communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée et rectifié en séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.2 Association « l'Outil en Main Surgérien » – Subvention au titre de l'année 2022

(Délibération 2022-04-02)

Monsieur Jean GORIOUX, Président, informe les membres du Conseil Communautaire de la demande de subvention sollicitée par L'outil en main Surgérien au regard de la création récente de l'association (5 décembre 2021) et de son objet.

L'Association a pour objet l'initiation des jeunes (de 9 à 14 ans) aux métiers du patrimoine et aux métiers manuels, par des professionnels ou experts, retraités ou non, toujours bénévoles, qui initient les jeunes, les enfants aux métiers manuels et du patrimoine et à leur évolution.

C'est la conjonction des gestes, du vocabulaire et de la passion qui est transmise, dans un cadre d'atelier ou tout autre lieu connexe.

Le 2 mars 2022 a eu lieu le premier atelier avec 16 jeunes encadrés par 26 bénévoles de l'association qui ont pu échanger et transmettre leur savoir.

Un atelier sera organisé tous les mercredi après-midi (sauf vacances scolaires) dans les locaux de Cyclab ce qui permet également à l'association de disposer d'une « matériauthèque » à demeure.

Dans le cadre de sa démarche de constitution et de développement, et au regard de son objet, l'association a naturellement sollicité la Communauté de Communes pour pouvoir obtenir un soutien matériel et/ou financier.

Monsieur le Président précise qu'à ce titre, il a été proposé à la commission développement économique l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € pour l'année 2022.

Il ajoute que la Communauté de Communes Aunis Sud est statutairement compétente en matière de soutien aux structures associatives telles que les clubs d'entreprises et les associations d'artisans et commerçants. La Communauté de Communes dispose dans son budget 2022 d'un montant de 2 500 € qui n'a à ce jour pas encore été engagé.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique consultée le 29 mars 2022, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € pour l'année 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 5 avril 2022, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € pour l'année 2022,

Monsieur le Président propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € pour l'année 2022 à l'Outil en main Surgérien,

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Cédric BOIZEAU précise que les jeunes présents au premier atelier étaient issus de différentes communes du territoire : Ballon, Le Thou, Marsais, Saint Georges du Bois, Saint-Pierre-La-Noue, Surgères, La Devisse, Vouhé.

Monsieur le Président indique qu'une réelle dynamique a été créée par les professionnels à la retraite qui se retrouvent autour de ce projet. Celui-ci leur tient à cœur. En effet, la transmission des savoirs ne se fait pas facilement. Cette démarche permet de faire découvrir des métiers d'artisanat aux jeunes générations.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € pour l'année 2022 à l'Outil en main Surgérien,
- Rappelle que des crédits ont été inscrits au budget primitif 2022,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3. SPORTS

3.1 Volet sport - Attributions de Subventions - Année 2022

(Délibération 2022-04-03)

Vu l'examen des dossiers de demandes de subventions en commission « sport » le 31 mars 2022,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 avril 2022,

SOUTIEN AUX CLUBS QUI EXERCENT UNE ACTION EDUCATIVE EN FAVEUR DES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS

Monsieur Gilles GAY informe les élus que de nouvelles associations et une situation sanitaire favorable ont provoqué cette année une augmentation générale des effectifs par rapport à 2021.

L'année 2022 a vu augmenter globalement les effectifs des associations accueillant les moins de 18 ans domiciliés sur le territoire de 484 licenciés. Cette année, le total des jeunes de moins de 18 ans est passé à 2157 dépassant les effectifs de 2020 (2002 licenciés) et de 2019 (2032 licenciés).

L'enveloppe globale inscrite au budget cette année est identique aux années précédentes. Passée de 43 170 € en 2019 à 41 375 € en 2022, elle ne permet plus aujourd'hui de maintenir le montant de 17 euros par jeune, aussi **Monsieur Gilles GAY** propose un montant de 16 euros cette année.

Monsieur Gilles GAY indique que l'enveloppe pour les moins de 18 ans présentée atteint 34 525€, comprenant une réserve de 989 € en vue de la subvention à verser au club SCS Natation (estimée à 960 € à ce jour) en fin d'année.

En effet, cette association ne peut bénéficier de la subvention pour la politique éducative en début d'année, puisqu'au moment de l'attribution, elle n'a pas encore recensé ses licenciés, son fonctionnement étant lié à la saison estivale.

Ainsi, le SCS Natation fournira les éléments fin septembre afin de calculer le montant de la subvention qui lui sera reversée en fin d'année.

Monsieur Gilles GAY propose donc de soutenir les clubs en attribuant exceptionnellement 16€ par jeune de moins de 18 ans en 2022, selon la répartition suivante :

Nom de l'association	Siège de l'association	Nbr d'enfant CdC Aunis Sud 2021	Montant de la Subvention 20€ par enfant En 2021	Nbr d'enfants CdC Aunis Sud 2022	Montant de la Subvention 16 € par enfant En 2022
Karaté Club Surgérien	Surgères	24	480,00 €	31	496,00 €
Cercle d'escrime Aigrefeuille d'Aunis	Aigrefeuille	12	240,00 €	18	288,00 €
SCS Tennis	Surgères	100	2 000,00 €	125	2 000,00 €
Boxing Club Surgères	Surgères	32	640,00 €	32	512,00 €
US Aigrefeuille Rugby	Aigrefeuille	52	1 040,00 €	53	848,00 €
Canton Aunis Football Club	Surgères	138	2 760,00 €	171	2 736,00 €
Echiquier Surgérien	Surgères	16	320,00 €	69	1 104,00 €
US Aigrefeuille Athlétisme	Aigrefeuille	188	3 760,00 €	166	2 656,00 €
SCS Basket	Surgères	77	1 540,00 €	92	1 472,00 €
US Aigrefeuille Tennis	Aigrefeuille	49	980,00 €	24	384,00 €
Surgères Escalade Club	Surgères	54	1 080,00 €	53	848,00 €
Surgères Escrime	Surgères	19	380,00 €	18	288,00 €

Nom de l'association	Siège de l'association	Nbr d'enfant CdC Aunis Sud 2021	Montant de la Subvention 20€ par enfant En 2021	Nbr d'enfants CdC Aunis Sud 2022	Montant de la Subvention 16 € par enfant En 2022
Judo Club Aigrefeuillais	Aigrefeuille	60	1 200,00 €	92	1 472,00 €
Les archers d'Hélène	Surgères	17	340,00 €	22	352,00 €
Les Archers Aigrefeuillais	Aigrefeuille	16	320,00 €	24	384,00 €
Judo Club Surgérien	Surgères	71	1 420,00 €	90	1 440,00 €
US Aigrefeuille Foot	Aigrefeuille	172	3 440,00 €	186	2 976,00 €
SCS Rugby	Surgères	71	1 420,00 €	79	1 264,00 €
Stade Boisseuillais Foot	St Mard	35	700,00 €	40	640,00 €
Club Surgérien de Patinage Artistique sur Roulette	Surgères	48	960,00 €	39	624,00 €
Club Pongiste Surgérien	Surgères	10	200,00 €	19	304,00 €
Vis ton rêve de sportif	Aigrefeuille	28	560,00 €	27	432,00 €
Ciré Sport	Ciré	67	1 340,00 €	82	1 312,00 €
Tennis Club St Georges	St Georges du bois	37	740,00 €	31	496,00 €
Aunis Sud Triathlon	Surgères	14	280,00 €	16	256,00 €
SCS Handball	Surgères	68	1 360,00 €	75	1 200,00 €
Taekwondo Plaine d'Aunis	Aigrefeuille	33	660,00 €	34	544,00 €
Association Sportive du collège A. Dulin	Aigrefeuille	103	2 060,00 €	149	2 384,00 €
SCS Plongée	Surgères	11	220,00 €	10	160,00 €
Association Equi Découverte Aunis Sud	St Georges du bois			32	512,00 €
Loisirs Jeunesse Le Thou	Le Thou			54	864,00 €
Association Sportive du collège Hélène de Fonsèque	Surgères			143	2 288,00 €
TOTAL					33536,00€

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

Monsieur Gilles GAY indique qu'au titre des manifestations sportives, la répartition des aides aux manifestations proposées, selon le tableau ci-joint atteint un montant de 4 650€ sur une enveloppe globale de 4 650€.

Nom de l'association	Manifestations	Montant accordé en 2021	Montant de la Subvention proposé
Association Hippique de Saint Saturnin du Bois	Concours de sauts d'obstacles A St Saturnin du Bois		1 000,00 €
Judo Club Aigrefeuillais	découverte sportive générationnelle		150,00 €
Echiquier Surgérien	12ème tournoi rapide d'échecs de Surgères sur tout le territoire		200,00 €
Les Archers d'Hélène	Organisation championnat régional		250,00
	Organisation du trophée départemental des Mixtes		50,00 €
SCS Handball	Organisation régional pour tournoi de 13 à 18 ans		250,00 €
SCS Plongée	Open Surgères sous l'O	1 000,00 €	800,00 €
SCS Rugby Surgérien	7ème Tournoi école de rugby - Serge Riand et 4ème tournoi Jean Filippi		850,00 €
	Match Communauté de Communes Aunis Sud		500,00 €
Sport Automobile Océan	Rallye d'automne	1 000,00 €	600,00 €
Soit un total de			4 650 €

Monsieur Gilles GAY espère que les conditions sanitaires permettront de réaliser l'ensemble de ces manifestations.

AIDE A LA FORMATION

Monsieur Gilles GAY informe de la mise en place d'une enveloppe budgétaire prévisionnelle relative à l'aide à la formation. Elle sera ventilée en fin d'année et individualisée au regard des formations réellement suivies par les bénévoles des clubs sportifs.

Son montant prévisionnel maximal est de 2 217,6 euros.

Monsieur Gilles GAY souhaiterait que cette enveloppe soit augmentée l'année prochaine pour revenir au niveau de l'année 2019.

Monsieur le Président rappelle la difficulté à chaque vote du budget de respecter l'équilibre budgétaire. Il ne peut pas se prononcer sur ce point et faire de promesses qui ne seront peut-être pas tenables.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération d'attribution des subventions telle qu'elle a été présentée à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide d'arrêter comme suit les montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud au titre du mois d'avril 2022 :

Attribution des subventions aux associations dans le cadre du Sport pour les jeunes de moins de 18 ans

Nom de l'association	Nombre d'enfants CdC Aunis Sud 2022	Montant pour une subvention de 16 € par enfant
Karaté Club Surgérien	31	496,00 €
Cercle d'escrime Aigrefeuille d'Aunis	18	288,00 €
SCS Tennis	125	2 000,00 €
Boxing Club Surgères	32	512,00 €
US Aigrefeuille Rugby	53	848,00 €
Canton Aunis Football Club	171	2 736,00 €
Echiquier Surgérien	69	1 104,00 €
US Aigrefeuille Athlétisme	166	2 656,00 €
SCS Basket	92	1 472,00 €
US Aigrefeuille Tennis	24	384,00 €
Surgères Escalade Club	53	848,00 €
Surgères Escrime	18	288,00 €
Judo Club Aigrefeuillais	92	1 472,00 €
Les archers d'Hélène	22	352,00 €
Les Archers Aigrefeuillais	24	384,00 €
Judo Club Surgères	90	1 440,00 €
US Aigrefeuille Foot	186	2 976,00 €
SCS Rugby	79	1 264,00 €
Stade Boisseuillais Foot	40	640,00 €
Club Surgérien de Patinage Artistique sur Roulette	39	624,00 €
Club Pongiste Surgérien	19	304,00 €
Vis ton rêve de sportif	27	432,00 €
Ciré Sport	82	1 312,00 €
Tennis Club St Georges	31	496,00 €
Aunis Sud Triathlon	16	256,00 €

Nom de l'association	Nombre d'enfants CdC Aunis Sud 2022	Montant pour une subvention de 16 € par enfant
SCS Handball	75	1 200,00 €
Taekwondo Plaine d'Aunis	34	544,00 €
Association Sportive du collège André Dulin	149	2 384,00 €
SCS Plongée	10	160,00 €
Association Equi Découverte Aunis Sud	32	512,00 €
Loisirs Jeunesse Le Thou	54	864,00 €
Association Sportive du collège Hélène De Fonsèque	143	2 288,00 €
TOTAL (hors ScS Natation)		33536,00€

Attribution des subventions aux associations dans le cadre des manifestations sportives :

Nom de l'association	Manifestations	Montant proposé de subvention
Association Hippique de Saint Saturnin du Bois	Concours de sauts d'obstacles à St Saturnin du Bois	1 000,00 €
Judo Club Aigrefeuillais	Découverte sportive générationnelle	150,00 €
Echiquier Surgérien	12ème tournoi rapide d'échecs de Surgères sur tout le territoire	200,00 €
Les Archers d'Hélène	Organisation championnat régional	250,00 €
	Organisation du trophée départemental des Mixtes	50,00 €
SCS Handball	Organisation régional pour tournoi de 13 à 18 ans	250,00 €
SCS Plongée	Open Surgères sous l'O	800,00 €
SCS Rugby Surgérien	7ème Tournoi école de rugby - Serge Riand et 4ème tournoi Jean Filippi	850,00 €
	Match Communauté de Communes Aunis Sud	500,00 €
Sport Automobile Océan	Rallye d'automne	600,00 €
Soit un total de		4 650 €

- De réserver la somme de 2 217,6 € pour l'aide à la formation au regard des formations suivies par les bénévoles des clubs, l'attribution sera effectuée en fin d'année.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4. DEVELOPPEMENT SOCIAL - ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

4.1 Volet enfance jeunesse famille & développement social - Attributions de subventions au titre de l'année 2022

(Délibération 2022-04-04)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décisions prises lors du Débat d'Orientation Budgétaire en Conseil Communautaire du 18 janvier 2022,

Vu le vote du budget primitif 2021 de la Communauté de Communes Aunis-Sud selon la délibération N°2022-02-03 du 22 février 2022,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 avril 2022,

Monsieur le Président indique qu'il sera demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions de subventions 2022 en ce qui concerne le Développement Social et l'Enfance, Jeunesse, Famille.

Madame Pascale GRIS conseillère déléguée en charge de l'enfance jeunesse famille informe les membres de l'Assemblée que les acteurs locaux (associations, communes membres, S.I.V.O.S et C.I.A.S.) habituellement accompagnés financièrement par la Communauté de Communes Aunis-Sud dans le cadre du Développement Social et de l'Enfance, Jeunesse, Famille n'ont pas finalisé leur dépôt des demandes de subventions.

Madame Pascale GRIS ajoute qu'une très large majorité de ces subventions sont des aides structurelles indispensables au bon fonctionnement, voire à la survie des structures du territoire qui déposent ces demandes. Compte tenu cette année du nouveau conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales (Convention Territoriale Globale), la prestation apporte un changement sur l'accompagnement financier de nos structures.

Madame Pascale GRIS informe qu'une procédure particulière a donc été proposée aux membres de la commission par mail afin de permettre aux structures de disposer d'une trésorerie suffisante jusqu'en octobre. Elle propose donc d'accorder 50 % du montant accordé en subvention au titre de l'année 2021.

Madame Pascale GRIS précise que cette méthode nécessite de réunir les membres de la commission Enfance, Jeunesse, Famille courant mai afin d'étudier les modalités de calcul et les projets afin de rester dans l'enveloppe budgétaire.

Elle rappelle également les montants des avances de subventions accordés par décisions du Président, aux structures enfance jeunesse famille et Développement Social en ce début d'année.

- Association Bambins d'Aunis : 47 409 €,
- Association Les Petits Galopins : 10 333 €,
- Association Ilot Vacances : 9 771 €,
- Association Aunis GD : 17 793 €.

Ces avances seront incluses dans le montant accordé à ces structures par l'actuelle délibération. Ainsi, seul le solde entre ces avances et la décision de ce jour feront l'objet d'un mandatement.

Madame Pascale GRIS décline par la suite les répartitions correspondantes :

Proposition d'attribution des subventions aux communes membres dans le cadre de l'enfance, Jeunesse, Famille

• Commune d'Ardillières	16 262 €
• Commune de Marsais	2 337 €
• Commune de Saint Saturnin du Bois	11 777 €
• Commune de Bouhet	2 547 €
• Commune de Surgères	14 563 €
• Commune de La Devise	2 728 €
	<u>Soit un total de 50 214 €</u>

Proposition d'attribution des subventions aux S.I.V.O.S dans le cadre de l'enfance, Jeunesse, Famille :

• SIVOS De Genouillé - Saint Crépin	14 189 €
• SIVOS Ballon-Ciré	11 901 €
	<u>Soit un total de 26 088 €</u>

Proposition d'attribution des subventions aux associations dans le cadre de l'enfance, Jeunesse, Famille

• Aunis GD	6 715 €
• Aux p'tits câlins	47 353 €
• Bambins d'Aunis	116 523 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté	36 572 €
• Echiquier surgérien	1 417 €
• Les Jolis Mômes	17 632 €
• U.D.A.F. 17	2 000 €
• La compagnie 3C théâtre	400 €
• Les Petits Galopins	25 833 €
• L'Ilot Vacances	24 428 €
• Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes	38 656 €
• Relais Parents Assistants Maternels - Grains de Soleil	17 000 €
• Scouts et guides de France	883 €
• Vacances Loisirs le Thou Landrais	33 448 €
• Office Multi-Activités Jeunesse Enfance	60 212 €
	<u>Soit un total de 429 072€</u>

Pour le volet développement social, **Madame Pascale GRIS** propose les attributions de subventions suivantes :

Proposition d'attribution des subventions aux associations dans le cadre du Développement Social :

• Aunis G.D.	37 768 €
• AROZOAR / Jardin de Cocagne	12 650 €
• Association d'Aide à l'Emploi	4 400 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté (C.A.C.)	28 933 €
• Accorderie de Surgères et de l'Aunis	2 000 €
• Bambins d'Aunis	2 000 €
	<u>Soit un total de 87 751 €</u>

Autre proposition d'attribution de subvention dans le cadre du Développement Social :

• Association Pour l'habitat des jeunes Vals de Saintonge / A chacun son toit	15 000 €
• Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.)	422 000 €
	<u>Soit un total de 437000 €</u>

Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'une année de transition puisque la Convention Territoriale Globale va être mise en place. Les dates de versement des subventions par la CAF ne sont pas connues, laissant les associations dans le flou quant à la gestion de leur trésorerie.

De plus, la commission « enfance jeunesse famille » va réexaminer les dossiers de demandes de subvention durant l'été et distribuer le solde de l'enveloppe budgétaire. Les montants proposés aujourd'hui ne représentent qu'une pré attribution.

Monsieur Didier TOUVRON sort et ne prend pas part au vote.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération d'attribution des subventions telle qu'elle a été présentée à l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide d'arrêter comme suit les montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud, au titre du mois d'avril 2022 pour le volet Enfance Jeunesse Famille :

• Commune d'Ardillières	16 262 €
• Commune de Marsais	2 337 €
• Commune de Saint Saturnin du Bois	11 777 €
• Commune de Bouhet	2 547 €
• Commune de Surgères	14 563 €
• Commune de La Devisé	2 728 €
• SIVOS De Genouillé - Saint Crépin	14 189 €
• SIVOS Ballon-Ciré	11 901 €
• Aunis GD	6 715 €
• Aux p'tits câlins	47 353 €
• Bambins d'Aunis	116 523 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté	36 572 €
• Echiquier surgérien	1 417 €
• Les Jolis Mômes	17 632 €
• U.D.A.F. 17	2 000 €
• La compagnie 3C théâtre	400 €
• Les Petits Galopins	25 833 €
• L'Ilot Vacances	24 428 €
• Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes	38 656 €
• Relais Parents Assistants Maternels - Grains de Soleil	17 000 €
• Scouts et guides de France	883 €
• Vacances Loisirs le Thou Landrais	33 448 €
• Office Multi-Activités Jeunesse Enfance	60 212 €

- Décide d'arrêter comme suit les montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud, au titre du mois d'avril 2022 pour le volet développement social :

• Aunis G.D.	37 768 €
• AROZOAAR / Jardin de Cocagne	12 650 €
• Association d'Aide à l'Emploi	4 400 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté (C.A.C.)	28 933 €
• Accorderie de Surgères et de l'Aunis	2 000 €
• Bambins d'Aunis	2 000 €
• Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.)	422 000 €
• Association Pour l'habitat des jeunes Vals de Saintonge / A chacun son toit	15 000 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

5. FINANCES

5.1 Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Année 2022

(Délibération 2022-04-05)

Vu la délibération n°2014-01-38 du Conseil Communautaire du 13 janvier 2014 portant institution et perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Vu la délibération n°2014-01-39 du Conseil Communautaire du 13 janvier 2014 portant institution d'un zonage de perception de la TEOM,

Vu la délibération n°2014-01-40 du Conseil Communautaire du 13 janvier 2014 portant suppression de l'exonération de TEOM pour les immeubles non desservis par le service d'enlèvement des déchets,

Vu la délibération n°2015-09-12 du 29 septembre 2015 portant modification du zonage de perception de la TEOM,

Vu la délibération n°2017-09-04 du 19 septembre 2017 portant suppression du zonage de perception de la TEOM à partir du 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération n°2021-09-07 du Conseil Communautaire du 21 septembre 2021 instituant une exonération de TEOM pour les locaux industriels et commerciaux ne bénéficiant d'aucun service de collecte d'ordures ménagères, d'emballage, ni d'un accès aux déchetteries,

Vu l'état 1259 TEOM portant notification des bases prévisionnelles pour l'année 2022,

Vu le montant récapitulatif de la somme à verser Cyclad qui s'élève à 2 954 300 €,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 avril 2022,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, rappelle que la Taxe d'Enlèvement de Ordures Ménagères (TEOM) doit servir exclusivement à financer tout ou partie du coût du service, à savoir pour la Communauté de Communes Aunis Sud, la contribution à CYCLAD.

Monsieur Jean GORIOUX propose au conseil communautaire le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères suivant et donne également le produit correspondant :

Base 2022	Taux 2022 proposé	Produit
31 758 960 €	9,31 %	2 956 759 €

Monsieur le Président explique que les bases sont en nette hausse de 4,50 %.

La prestation de Cyclad a augmenté de 6,71 %.

Le taux d'équilibre, permettant de limiter l'augmentation se situe donc à 9,31%. Un produit supplémentaire de 2 459 € sera ainsi généré.

Il souligne que cette augmentation du taux est bien moindre (taux 2021 fixé à 9,17%) que celle du coût de la prestation.

Monsieur Emmanuel NICOLAS demande à combien s'élève l'augmentation.

Monsieur le Président répond que l'augmentation est de 1,52 %.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,
avec 2 abstentions (M. Nicolas Emmanuel - porteur du pouvoir de M. Jean Michel SOUSSIN))

39 avis favorables

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Fixe le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Aunis Sud pour l'année 2022 à 9,31 %,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

6. ENVIRONNEMENT

6.1 PTRE Aunis Vals de Saintonge Renov' – Signature de la « charte du territoire engagé dans la rénovation performante » proposée par DOREMI

(Délibération 2022-04-06)

Vu la Convention du service unifié Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) Aunis-Vals de Saintonge, signée en 2021 entre les communautés de communes Aunis Atlantique, Aunis Sud, et Vals de Saintonge Communauté,

Vu la Charte du territoire engagé dans la rénovation performante, proposée par Dorémi dans le cadre de l'AMI Facilaréno,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 avril 2022,

Madame Anne-Sophie DESCAMPS, Conseillère déléguée, expose le contexte de la rénovation énergétique.

L'enquête TREMI de 2020 met en avant que 6,4 millions de ménages, soit 40% des ménages résidant dans une maison individuelle en France métropolitaine, ont réalisé au moins un geste de rénovation entre 2017 et 2019. La grande majorité des rénovations ne sont que des gestes isolés et ne permettent pas d'atteindre une performance énergétique significative. L'étude démontre que certaines rénovations peuvent s'étaler sur plusieurs années avec de nombreux gestes réalisés par étapes.

Or l'étude ADEME rénovation performante par étapes montre que les rénovations partielles qui consistent à juxtaposer des "gestes de travaux", ne permettent pas d'atteindre le niveau de performance BBC rénovation ou équivalent. De la même manière, elle montre que ce type de pratique mal coordonné peut mener à de nombreuses pathologies.

L'étude ADEME « changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilités » montre qu'une approche systémique est nécessaire pour faire avancer les sujets complexes tels que celui de la rénovation énergétique performante du bâtiment.

Dorémi - Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles - a été imaginé dès 2011 pour incarner la vision négaWatt, en facilitant à tous les ménages, y compris les plus modestes, la réalisation de rénovations performantes.

Dorémi est un partenaire opérationnel pour les territoires qui souhaitent mettre en place une politique publique de rénovation ambitieuse, s'inscrivant dans un triple objectif de transition énergétique, de lutte contre la précarité énergétique et de développement économique local.

Le programme Facilaréno 2, porté par l'Institut négaWatt, basé sur les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), permet aux territoires de disposer de soutien sur la période 2022-2024 pour mettre en place le dispositif Dorémi, afin de rendre accessible la rénovation performante des maisons, en particulier aux ménages modestes.

Dorémi a proposé à la PTRE, comme à la PRRE (Plateforme Rochelaise de Rénovation Énergétique) de participer à son programme en lui confiant une mission de soutien du territoire pour identifier, programmer et suivre des actions en faveur de la rénovation globale et performante.

Mission de la plateforme en faveur du développement du **réseau professionnel**



- Candidature de la plateforme à l'AMI Facilaréno 2 inscrite au budget 2022
- Une action en faveur la rénovation « haute qualité » : la rénovation complète et performante
- Démarche en cours en partenariat avec la PRRE (Plateforme Rochelaise de Rénovation Énergétique)
- Objectifs :
 - mettre en œuvre un écosystème d'acteurs en faveur de la rénovation complète et performante
 - Former des groupes d'artisans
 - Réaliser des chantiers écoles et de références sur les territoires

2

Le concept proposé par **DOREMI**

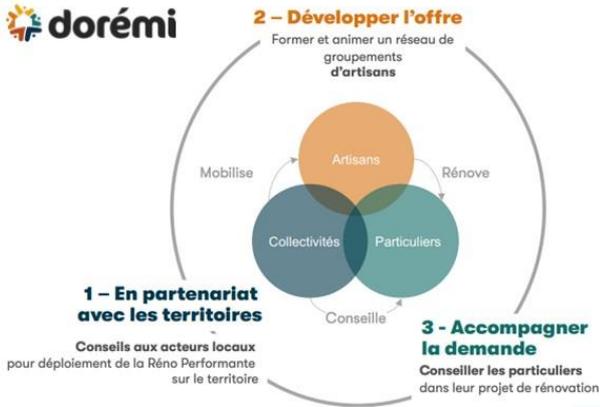
 **dorémi** : Entreprise de l'ESS (économie sociale et solidaire) qui a mis sur pied un dispositif innovant de rénovation énergétique performante des maisons individuelles pour les collectivités via un AMI.

Le dispositif propose un soutien aux propriétaires ayant un projet de **rénovation complète** de leur maison.



3

Le concept proposé par **DOREMI** - 2



Un soutien aux territoires

- Une offre de formation des acteurs locaux
- Des services pour le développement de la Rénovation Performante
- Des outils clés en main (offre de formation locale, formation de formateur, outils numériques,...)



Des services pour les artisans

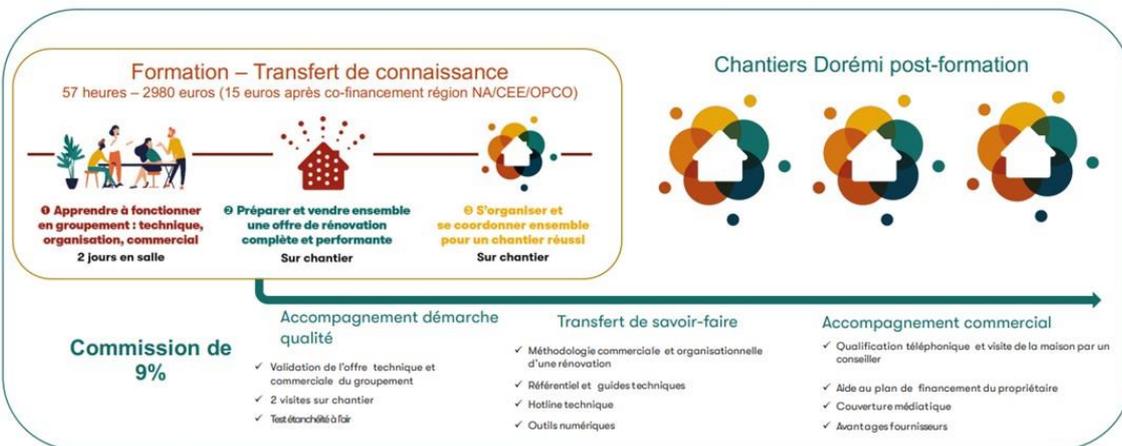
- Une offre de formation au travail en groupement
- Du courtage en travaux de rénovation performante
- Un accompagnement technique sur chantier et une méthode qualité
- Des outils marketing et numériques
- Des tarifs et avantages fournisseurs (ex : VMC)
- L'animation d'un réseau d'artisans



Des services pour les particuliers via la collectivité et ses partenaires

- Faciliter la mise en œuvre de leur projet
- Ingénierie financière des projets

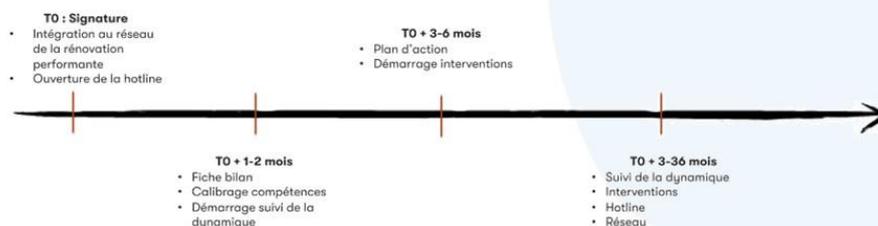
Service pour les artisans proposé par **DOREMI**



Le partenariat avec **DOREMI**



- 1** La signature de la **charte du territoire engagé dans la rénovation performante**
- 2** Une **mission de soutien au territoire** pour identifier, programmer et suivre les actions en faveur de la rénovation performante (**cf diapo suivante**)
- 3** **Les actions proposées par Dorémi en partenariat avec le territoire (financées par le programme CEE Facilaréno 2) :**
 - ✓ Formation des animateurs et relais du territoires
 - ✓ Accès, aide à la prise en main et suivi à l'application Dorémi
 - ✓ Accès, aide à la prise en main de l'outil Top financement
 - ✓ Accès au corpus documentaire Dorémi lié à la rénovation performante
 - ✓ Soutien à la mobilisation des artisans et à la création de groupements
 - ✓ Renvoi de ménages qualifiés vers la plateforme locale de rénovation
 - ✓ Actions innovantes non prévues permettant d'atteindre les objectifs
 - ✓ Levée des freins à la formation-action pour la rénovation performante
 - ✓ Outils en réponse aux freins et motivations des ménages et des artisans
 - ✓ Structuration de l'offre financière en faveur de la rénovation performante
 - ✓ Outil de planification territoriale emplois et compétences
 - ✓ Extension des méthodes de Dorémi au petit collectif
 - ✓ Adaptation de la formation-action pour les artisans
 - ✓ Assistance à maîtrise d'usage et suivi des consommations
 - ✓ Formation aux gestes sur plateaux techniques



7

Service pour les particuliers proposé par **DOREMI**



- A destination de tous les ménages
- Uniquement pour les rénovations totales
- Un parcours d'accompagnement complet par la plateforme et le réseau DOREMI



Résultats de la campagne de mesure intermédiaire au 12/07/21 :
 Consommation moyenne de chauffage mesurée sur 32 rénovations Dorémi : 50 kWhEP/m².an en moyenne

6

Le partenariat avec **DOREMI** et le coûts pour les deux plateformes



Mission de soutien du territoire pour identifier, programmer et suivre des actions en faveur de la rénovation performante

Mission de soutien	Livrables
Bilan synthétique début de prestation de l'écosystème territorial	1 fiche identité du territoire
Calibrage des besoins en compétences locales pour la rénovation performante des maisons individuelles	1 Evaluation chiffrée des besoins
Soutien à la mise en place d'un plan d'action	1 plan d'action sur la durée du programme
Suivi de la mise en œuvre des actions territoriales	Participation COPIL/COTECH, comptes rendus éventuels
Intervention d'information et d'expertise sur la RCP des MI et son environnement auprès du territoire (Intervention en réunion/Ateliers/invitation à des sessions de mobilisation)	Plusieurs interventions proposées sur la période
Accompagnement de conseillers ménages choisis par le partenaire	Plusieurs conseillers accompagnés sur la période
Hotline rénovation performante technique et organisationnelle	Suivi des appels et mails
Animation sur le partage des bonnes pratiques entre territoires (webinaires/RRP)	Organisation d'événements à distance et physique
Nombre de jours	26 jours
TOTAL	20 000 € HT/ 3 ans



Répartition financière € HT	PTRE (40%)	PRRE (60%)
Année 1	3 000	5 000
Année 2	2 500	3 500
Année 3	2 500	3 500

8



avec



Tu veux rénover ta maison ?

- Un numéro national : 0 808 800 700
- Un site internet National : www.france-renov.gouv.fr
- Un site internet Régional : www.renovation-nouvelleaquitaine.fr
- un numéro et site local :
05 46 07 51 99
eie@aunis-valsdesaintonge.fr
www.aunis-valsdesaintonge.fr

france-renov.gouv.fr

10

Monsieur Éric GUINOISEAU demande comment s'articule ce dispositif par rapport à ceux existant comme ceux de l'ANAH et les Espaces Info Énergie.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS explique qu'aujourd'hui la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique intervient auprès des habitants. DOREMI va compléter ce dispositif en formant des groupements d'artisans qui seront à même de pouvoir offrir une offre globale de rénovation énergétique aux habitants.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Cécile PHILIPPOT rappelle que l'Espace Info Énergie est remplacé par la plateforme portée pour 3 EPCI, par la Communauté de Communes Aunis Sud. La plateforme fait appel à DOREMI pour développer un service supplémentaire en direction des entreprises.

L'ANAH est devenue chef de file de l'ensemble des services habitat y compris ceux de la rénovation énergétique. L'ADEME poursuit quant à elle, la formation des conseillers. Il est à penser qu'à terme au niveau national, une « maison de l'habitat » regroupera les services de l'ANAH, ceux de la rénovation énergétique ainsi que les services portant sur les primes et les aides aux particuliers.

Monsieur Éric GUINOISEAU indique que ces démarches tendent donc vers la création d'un guichet unique.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Cécile PHILIPPOT le lui confirme. Elle ajoute que localement un travail est entrepris dans ce sens avec les collègues des services habitat des 2 autres EPCI.

Monsieur François PELLETIER demande en quoi cette nouvelle proposition constitue un avantage pour les particuliers ?

Monsieur le Président indique que l'adhésion à DOREMI n'apporte pas d'aide financière supplémentaire pour les particuliers. La démarche est d'engager les foyers à réaliser une rénovation globale de leur habitation.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS répond que la plateforme va permettre de grouper les artisans afin de faciliter dans un 1^{er} temps, les contacts des particuliers auprès des professionnels puis dans un second temps, la remise des devis.

Elle explique que DOREMI propose ainsi une coordination afin de favoriser et de faciliter la mise en oeuvre d'une rénovation énergétique globale des habitations.

Madame Marie-France MORANT demande les crédits existant pour les particuliers qui n'ont pas de gros moyens financiers et qui doivent effectuer des travaux de rénovation.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS indique que les agents de la plateforme territoriale renseignent les particuliers sur l'ensemble des aides financières disponibles.

Madame Marie-France MORANT demande si les démarches se font par téléphone ou en présentiel.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS répond que des dépliants présentant la plateforme énergétique ont été déposés dans toutes les communes du territoire. L'ensemble des coordonnées y apparaissent. Le service reçoit les personnes au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud mais également à Marans et à Saint-Jean d'Angély.

Madame Marie-France MORANT fait savoir qu'elle reçoit de nombreux appels téléphoniques pour réaliser un état des lieux thermique de sa maison. Elle reconnaît se montrer perdue avec tous ces systèmes mis en place.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Cécile PHILIPPOT explique que le dispositif DOREMI vient en appui au service public proposé par la PTRE. Les personnes qui ont un projet de rénovation contactent la plateforme. Puis la personne référente est en mesure d'indiquer aux personnes si les devis remis conviennent au projet.

Le service proposé par DOREMI permet ainsi de rappeler aux particuliers les avantages de réaliser une rénovation globale et les aides mobilisables pour le projet. En effet, la réalisation de l'ensemble des travaux en une seule phase reste moins coûteuse et l'efficacité énergétique recherchée pour le bâtiment, est obtenue.

Madame Micheline BERNARD indique que le démarchage téléphonique est important dans le domaine de la rénovation. Elle précise que les particuliers doivent mener seuls leur projet de rénovation en prenant contact avec les référentes de la plate-forme. Face à l'insistance des démarcheurs, les particuliers peuvent répondre qu'un service public est à leur disposition sur le territoire et qu'ils n'ont pas besoin de recourir à leurs prestations.

Elle souligne que la communication doit être importante et apparaître dans les supports communaux. Il est important que les habitants aient connaissance de ces outils et sachent les utiliser.

Monsieur Gilles GAY demande des explications sur le coût de la commission de DOREMI.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Cécile PHILIPPOT explique que la commission de 9 % prise par DOREMI pour le financement de sa prestation, est prélevée sur les montants de travaux effectués par les artisans. Ces fonds permettront donc la mise en place du chantier école voire le développement de 2 ou 3 autres chantiers durant les 3 années du programme.

De plus, elle précise que DOREMI aura pour mission de détecter les ménages réalisant une rénovation globale afin de les mettre en relation avec le groupement d'artisans nouvellement constitué. La Communauté de Communes n'a aucune convention avec ces artisans ou avec les ménages concernés. Les particuliers n'ont quant à eux aucune obligation de signer les devis, avec le groupement d'artisans.

Monsieur François PELLETIER indique qu'une incitation financière comme une réduction du coût des travaux aurait pu être mise en place pour les particuliers faisant appel au groupement d'artisans. De son point de vue, une telle mesure aurait favorisé l'engagement des ménages vers une rénovation globale.

Monsieur Yannick BODAN demande qui sera responsable de la qualité du travail de l'artisan.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS répond que l'artisan reste responsable de ses travaux.

Madame Micheline BERNARD pense que le terme de plateforme porte à confusion. Elle explique que la PTRE n'est pas une plateforme téléphonique et son appellation remplace Espace Info Énergie.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Cécile PHILIPPOT ajoute que les agents de la PTRE des 3 EPCI cherchent une appellation plus parlante pour cette plate-forme.

Madame Marie-France MORANT suggère le mot « guichet ».

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Cécile PHILIPPOT confirme que ce terme fait en effet, partie des pistes envisagées.

DEPART de Monsieur Steve GABET à 19h50

Madame Anne-Sophie DESCAMPS indique que les objectifs attendus par ce dispositif sont les suivants :

- mettre en œuvre un écosystème d'acteurs en faveur de la rénovation complète et performante
- former des groupes d'artisans pour répondre conjointement et complètement aux besoins des ménages
- réaliser des chantiers écoles et de références sur les territoires

Le partenariat déjà engagé entre la PTRE et la PRRE a conduit celles-ci à souhaiter mettre en œuvre ensemble ce programme, ce que Dorémi a accepté. Le coût de 20 000 € HT par territoire sur 3 ans est de ce fait réparti sur les 2 PTRE (60% pour la PRRE, 40 % pour la PTRE, en fonction de leur nombre d'habitants respectifs).

S'engager avec Dorémi suppose d'adhérer aux principes qui sous-tendent son action, et de signer la charte du territoire engagé dans la rénovation performante.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS présente à l'Assemblée cette charte, adressée aux membres du Conseil Communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour.

Charte du territoire engagé dans la rénovation performante

Nous, représentants élus de la **Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique Aunis-Vals de Saintonge Rénov'** qui agit pour le compte des collectivités Aunis Atlantique, Aunis Sud et Vals de Saintonge Communauté, prenant la mesure des enjeux climatiques et de lutte contre la précarité énergétique, en accord avec les objectifs nationaux de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre, souhaitons résolument favoriser sur notre territoire la mise en œuvre d'écosystèmes pérennes associant acteurs publics et privés, avec pour ambition de rendre visible, professionnelle et accessible la rénovation performante¹ des maisons.

Conscients des défis que pose cette résolution - structuration du marché, création d'emplois qualifiés, sensibilisation et accompagnement de l'ensemble des bénéficiaires, en particulier des plus fragiles, etc. - et des efforts nécessaires à sa mise en œuvre, nous avons choisi de nouer un partenariat durable avec l'entreprise solidaire Dorémi au regard, notamment, des apports du **Programme de Certificats d'économie d'énergie Facilaréno 2** sur notre territoire, et de prendre au nom de la Plateforme les engagements suivants :

1. **Privilégier des rénovations performantes** et en **assurer la promotion** auprès de l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux du territoire ;
2. **Disposer d'au moins un interlocuteur, bien identifié**, disponible, informé et formé aux spécificités de la rénovation performante ;
3. **Conduire toute action incitative** favorisant la **formation** des professionnels du bâtiment du territoire en faveur de la rénovation performante ;
4. **Piloter tout partenariat** utile à la rénovation performante **avec les acteurs locaux** en charge des questions de rénovation énergétique ;
5. **Encourager** par tout moyen **les initiatives** en faveur de la rénovation performante ;
6. **Inciter les professionnels du bâtiment** participant à la rénovation performante à **coopérer** efficacement ;
7. **Valoriser les acteurs locaux et nationaux compétents** pour accompagner et mettre en œuvre des rénovations performantes ;
8. **Assurer** ou veiller à ce que soit assuré sur le territoire **un accompagnement de qualité des propriétaires pour les aider** à s'orienter puis à mener une rénovation performante ;
9. Travailler à la mobilisation, à l'appropriation et à la production de **dispositifs financiers** au service du financement de la rénovation performante ;
10. Contribuer à la mise en place **d'outils et de démarches au bénéfice de la rénovation performante** et utiliser les outils et démarches existantes pour fluidifier les processus et les démarches entre acteurs ;
11. Participer aux **réseaux d'acteurs en faveur de la rénovation performante**.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS propose au Conseil Communautaire de valider la charte du territoire engagé dans la rénovation performante pour le compte de la PTRE Aunis Vals de Saintonge Rénov', afin de pouvoir engager le travail avec DOREMI.

Elle précise que les deux Communautés de Communes partenaires (CdC Aunis Atlantique et Vals de Saintonge Communauté) ont émis un avis favorable pour la signature de cette convention.

¹ 17bis de l'Article L.111-1 du Code de la Construction et de l'Habitat

Madame Anne-Sophie DESCAMPS indique que les élus de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et ceux de la CdC Vals de Saintonge ont validé la charte proposée.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Valide la « Charte du territoire engagé dans la rénovation performante » proposée par Dorémi,
- Autorise Monsieur le Président à signer cette charte pour la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique Aunis-Vals de Saintonge Rénov', service unifié des Communautés de Communes Aunis Sud, Aunis Atlantique et Vals de Saintonge Communauté porté par la CdC Aunis Sud,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

7. URBANISME PLANIFICATION

7.1 Service unifié pour la gestion du Système d'Information Géographique (SIG) – Signature d'une convention pour le renouvellement du service entre les Communautés de Communes Aunis Atlantique, Aunis Sud et le syndicat mixte pour le SCOT La Rochelle Aunis & désignation d'un(e) conseiller(ère) suppléant(e) au comité de pilotage

(Délibération n° 2022-04-07)

Vu Le projet de convention du service unifié pour la gestion du SIG,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 avril 2022,

Monsieur Raymond DESILLE, Vice-Président en charge de la planification rappelle que le service unifié créé en 2017 pour la gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG) par les Communautés de Communes Aunis Atlantique et Aunis Sud, a été étendu par voie de convention, en date du 07 mai 2019, au syndicat mixte pour le SCOT La Rochelle-Aunis.

La durée de cette convention fixée à 3 ans arrive à son terme le 17 juin 2022. Il convient donc d'envisager son renouvellement.

Le service unifié constitué et désigné S.I.G. reste porté par la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

Il a vocation à être utilisé par les 3 établissements.

Les frais de fonctionnement annuels du service unifié sont estimés 64 848,00€. Le remboursement des dépenses du service unifié s'effectue sur la base du coût du service, divisé en trois parts égales, exception faite pour les dépenses ne bénéficiant pas à l'ensemble des signataires. Dans ce dernier cas, les dépenses imputables sont supportées uniquement par leurs bénéficiaires à parts égales.

Un suivi régulier de l'application de la convention est assuré par un Comité de Pilotage composé de trois élus référents à raison d'un par établissement public ainsi que des trois DGS ou leurs représentants. Les référents-élus sont désignés par chaque établissement.

Les élus référents désignés sont les suivants :

- pour le Syndicat Mixte - Mme Mathilde ROUSSEL
- pour la CdC Aunis Atlantique - M. François VENDITTOZZI,
- pour la CdC Aunis Sud - M. Emmanuel JOBIN.

Monsieur Raymond DESILLE propose donc la désignation d'un(e) conseiller(ère) pour suppléer Monsieur Emmanuel JOBIN au comité de pilotage.

Madame Christelle GRASSO se porte candidate.

Monsieur Emmanuel JOBIN explique que le SIG travaille pour de nombreuses communes. Il s'agit avant tout d'un travail d'animation et d'accompagnement des élus et des agents.

Dans le cadre de la nouvelle convention, il est envisagé de recruter un apprenti pour aider au développement de nouveaux services de cartographie. Par exemple, une cartographie grand public permettant via Internet, d'identifier les différentes collectivités et de connaître les entretiens du domaine public réalisés par chacune pourrait être un nouvel outil à développer.

Une réflexion est également menée au niveau des indicateurs dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques. En effet, il est important de mesurer les actions menées dans les communes.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,
avec 1 abstention (Mme Christelle GRASSO)
et 39 avis favorables

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Valide les termes de la convention à passer dans le cadre du renouvellement du service unifié pour la gestion du Système d'Information Géographique (SIG), passée entre les Communautés de Communes Aunis Atlantique, Aunis Sud et le Syndicat Mixte pour le SCOT LA Rochelle Aunis, pour une durée de 3 ans, jusqu'au 17 juin 2025,
- Autorise le Président, ou son représentant, à procéder à la signature de la convention ainsi que de tous documents permettant la mise œuvre du service unifié SIG.
- Désigne **Madame Christelle GRASSO** comme suppléante de Monsieur Emmanuel JOBIN au comité de pilotage,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

8. BATIMENTS

8.1 Salle multisport de Surgères - Avenant au marché de travaux – Lot n°5 « serrurerie – métallerie » (Délibération n°2022-04-08)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2021-03-13 du Conseil Communautaire en date du 16 Mars 2021, portant autorisation du Président à signer les marchés de travaux relatifs à la construction d'une Salle Multisport à Surgères,

Vu le marché de travaux n°2021-011 notifié le 19 Avril 2021, à l'entreprise JOYET Pierre et Fils, sise – au lieudit La Combe – 17700 SURGERES, concernant le lot n°5 – Serrurerie - Métallerie, relatif aux travaux de construction d'un Equipement Multisport à Surgères,

Vu l'avis favorable émis sur le projet d'avenant, par la Commission Permanente des Marchés réunie le 17 mars 2022,

Monsieur Pascal TARDY, Vice-Président en charge des Bâtiments, des Equipements et de la Voirie, rappelle au Conseil Communautaire que les travaux de construction de la Salle Multisports à Surgères ont débuté le 14 Juin dernier.

Dans le cadre des travaux dévolus au lot Serrurerie – Métallerie, l'entreprise JOYET Pierre et Fils doit fournir trois potences métalliques pour l'installation des sacs de frappe utilisés pour la pratique de la boxe.

L'objet de l'avenant consiste à remplacer les trois potences de sacs de frappe de modèle standard prévues initialement au marché, par des potences inversées permettant leurs implantations au-dessus des portes intérieures, optimisant ainsi les espaces pour une meilleure pratique sportive.

Les potences inversées n'étant pas disponible auprès des fabricants de matériel sportif, il est nécessaire de procéder à une fabrication sur mesure de ces équipements. Celle-ci engendre une plus-value globale de 2 234,10 € HT, par rapport aux prestations initiales du marché.

Cette plus-value représente 13,01 % du montant initial du marché qui était de 17 175,00 € HT.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'avenant n°1 en plus-value au marché n°2021-011 concernant les travaux du Lot n°5 – Serrurerie - Métallerie, relatif à la construction d'un Equipement Multisport à Surgères,
- Prend bonne note que la plus-value globale liée à cet avenant s'élève donc à 13,01 % du marché initial,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 en plus-value au marché de travaux n° 2021-011 avec l'entreprise JOYET Pierre et Fils pour un montant de 2 234,10 € HT, soit 2 680,92 € T.T.C., portant ainsi le montant du marché à 19 409,10 € H.T. soit 23 290,92 € T.T.C.,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Modification du tableau des effectifs

(Délibération n°2022-04-09)

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° 2022-01-04 du 18 janvier 2022 relative au Débat d'Orientation Budgétaire pour son volet Ressources Humaines,

Vu l'avis favorable des membres du bureau en séance du 5 avril 2022,

Vu l'avis favorable du comité technique en séance du 5 avril 2022,

Considérant le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Monsieur Christophe RAULT, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

A ce titre, **Monsieur Christophe RAULT** fait les propositions suivantes :

1) Recrutement d'un chargé de mission Habitat

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe du service urbanisme/planification par le recrutement d'un agent pour la mise en œuvre de la politique habitat, Il est proposé la création d'un poste de chargé de mission Habitat pour la réalisation des missions suivantes :

Missions principales :

- Participer à la définition et à la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques en matière d'habitat par la mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH) et ses évolutions,
- Piloter et assurer une veille stratégique et règlementaire,
- Définir et assurer le suivi d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH / d'OPAH-RU,
- Suivre l'ORT (opération de revitalisation de territoire) et participer aux réunions dans le cadre de la labellisation Petites villes de demain de la commune de Surgères,
- Travailler en transversalité sur la thématique du logement des jeunes,
- Aménager des terrains familiaux des gens du voyage pour répondre aux objectifs du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,
- Mettre en place et alimenter un Observatoire de l'habitat,
- Contribuer à l'animation d'un réseau des acteurs locaux de l'habitat et du logement.

Missions secondaires :

- Rédiger des notes et rapports,
- Participer aux commissions communautaires,
- Assurer le suivi administratif et financier des actions du PLH,
- Réaliser une veille sur l'habitat.

Un contrat de projet, conformément aux articles L.332-24 à L.332-26 du CGFP, est proposé sur les bases suivantes :

- Durée de 36 mois à la date de recrutement,
- Temps complet, 35 heures hebdomadaires,
- Agent de catégorie A,
- Rémunération basée sur la grille indiciaire des attachés territoriaux, entre l'indice brut 444 et l'indice brut 821, assortie éventuellement d'un régime indemnitaire et de l'action sociale de la collectivité.

2) Augmentation du temps de travail du gestionnaire de l'épicerie solidaire au CIAS

Considérant que lors du débat d'orientation budgétaire, il a été acté de porter le poste de gestionnaire de l'épicerie solidaire d'un mi-temps à un temps plein,

Il est proposé **au 1^{er} juin 2022** :

- La suppression du poste d'adjoint technique à 17.5/35^{ème},
- La création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

3) Augmentation du temps de travail du poste d'un agent polyvalent affecté au complexe sportif :

Considérant le départ en retraite en août 2021 d'un agent de maintenance affecté au complexe sportif de Surgères à temps complet,

Vu la mobilité d'un agent à temps non complet (24/35^{ème}) sur ces missions,

Vu le changement de durée hebdomadaire qui en découle soit la réalisation de 11 heures complémentaires, par semaine,

Considérant qu'il convient de régulariser son temps de travail soit 35h au lieu de 24h actuellement,

Il est proposé à compter du **1^{er} juin 2022** :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 24/35^{ème},
- La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}.

4) Création d'un poste d'adjoint technique à 9/35^{ème}

Vu la mise à disposition depuis février 2019 par le service remplacement du CDG17, d'un agent en charge de la propreté des bâtiments communautaires,

Considérant le caractère permanent du besoin, il convient de procéder à un recrutement pérenne.

Il est proposé **au 1^{er} juillet 2022** de créer au tableau des effectifs un poste d'adjoint technique à 9/35^{ème}.

S'agissant de pourvoir un emploi permanent à temps non complet dont la quotité de travail est inférieure à 17.5/35^{ème}, il sera fait appel à un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article L332-8 5° du CGFP.

5) Pour conclure, Monsieur Christophe RAULT informe de la suppression **au 1^{er} mai 2022**, d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet, devenu vacant suite à une mutation de l'agent dans une autre collectivité,

Ces explications entendues, **Monsieur le Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la création, à compter du 1^{er} juin 2022 :
 - d'un contrat de projet (articles L.332-24 à L.332-26 du CGFP) chargé de mission Habitat
 - durée de 36 mois à la date de recrutement
 - 35 heures hebdomadaires
 - catégorie A

- rémunération basée sur la grille indiciaire des attachés territoriaux, entre l'indice brut 444 et l'indice brut 821, assortie éventuellement d'un régime indemnitaire et de l'action sociale de la collectivité
 - d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - d'un poste d'adjoint technique à temps complet.
- Approuve la création au 1^{er} juillet 2022, d'un poste d'adjoint technique à 9/35^{ème} (article L332-8 5^o du CGFP),
- Acte les suppressions des postes suivantes :
- adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe au 1^{er} mai 2022,
 - adjoint technique principal de 2^{ème} classe 24/35^{ème} au 1^{er} juin 2022,
 - adjoint technique 17.5/35^{ème} au 1^{er} juin 2022.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- Dit que le tableau des effectifs ci-annexé résultant de la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour, est modifié en conséquence,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

10. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur Jean GORIOUX, Président, a informé l'Assemblée des décisions prises en application des délégations données par le Conseil Communautaire :

Décision 2022D03 - Nomination du régisseur titulaire et des mandataires de la régie de recettes et d'avances « Service des Sports » de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Annulation de la Décision 2022D20 - Octroi de subventions aux hébergeurs touristiques dans le cadre de l'aide au classement et à la qualification.

Décision 2022D22 - Convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour l'atelier numéro 6 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour l'entreprise C.A.E.V. Cette location est consentie à compter du 15 mars 2022 pour une durée de 24 mois, moyennant un loyer mensuel de 503,75 € H.T., soit 604,50 € T.T.C. et pour la deuxième année de 581,25 € H.T., soit 697,50 € T.T.C. Le loyer sera payable d'avance le 1^{er} de chaque mois et pour la première fois, le 15 mars 2022 au prorata temporis.

Décision 2022D23 - Passation d'un avenant n°2 en plus-value concernant l'entreprise Chauffage Sanitaire de l'Aunis pour le marché n° 2020-012. Suite à une adaptation des besoins des utilisateurs, les plus et moins-value portent sur des modifications sanitaires (plomberie et appareillage) du RAM et des salles de classes. Sur demande des maîtres d'ouvrage, il a également été intégré des robinets de puisages pour l'arrosage extérieur du potager. Les présentes modifications de prestations représentent une plus-value de 2 441,88 € HT, ce qui représente une augmentation totale de 3,69 % (avenant 1 et 2) du contrat initial, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme, d'une part suivant les prestations réellement exécutées et justifiées, et d'autre part par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat.

Décision 2022D24 - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien cadastré section ZR n° 362 (Surgères).

Décision 2022D25 - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien cadastré section ZD n° 124 (Surgères).

Décision 2022D26 - Nomination du régisseur titulaire et des mandataires de la Régie de Recettes et d'Avances « Site Archéologique » de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Décision 2022D27 – Mise en place d'une convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour l'atelier numéro 2 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour l'entreprise CAPITAINE VAN. Cette location est consentie à compter du 1^{er} avril 2022 pour une durée de 24 mois moyennant un loyer mensuel de 438,75 € H.T., soit 526,50 € T.T.C., et pour la deuxième année de 506,25 € H.T., soit 607,50 € T.T.C. Le loyer sera payable d'avance le 1^{er} de chaque mois et pour la première fois, le 1^{er} avril 2022.

Décision 2022D28 (en remplacement de la décision 2022D20) - Octroi de subventions aux hébergeurs touristiques dans le cadre de l'aide au classement et à la qualification au bénéfice de la société Saint Germain Lodging situé la commune de Saint Germain de Marencennes.

Décision 2022D29 – Virement de crédits n°1 du budget annexe 2022 du parc d'activités Le Cluseau.

Chapitre	Article	Fonction	Section de fonctionnement	Montants		Equilibre section
			Libellé	diminué	augmenté	
			Dépenses			
042	7133	632	Opération d'ordre de transfert entre sections	10,00 €		
011	605	632	Charges à caractère général		10,00 €	
			TOTAL	10,00 €	10,00 €	0,00 €

Ces mouvements représentent 0,09% des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Afin de faire correspondre les écritures d'annulation de stock initial, le chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections est diminué de 10 €. Le chapitre 011 Charges à caractère général est augmenté de 10 €.

Décision 2022D30 – Virement de crédits n°1 du budget annexe 2022 du parc d'activités de La Combe.

Chapitre	Article	Fonction	Section de fonctionnement	Montants		Equilibre section
			Libellé	diminué	augmenté	
			Dépenses			
042	7133	632	Opération d'ordre de transfert entre sections		45 857,02 €	
011	605	632	Charges à caractère général	45 857,02 €		
			TOTAL	45 857,02 €	45 857,02 €	0,00 €

Ces mouvements représentent 2,12% des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Afin de faire correspondre les écritures d'annulation de stock initial, le chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections est augmenté de 45 857,02 €. Le chapitre 011 Charges à caractère général est diminué de 45 857,02 €.

Décision 2022D31 - Demande de subvention auprès du Département de la Charente Maritime, pour la rénovation hydraulique de la machinerie et restructuration des installations de traitement de l'eau de la Piscine de Surgères. Approbation du plan de financement suivant :

Dépenses	HT	Financement		
Travaux de rénovation hydraulique et de restructuration des installation	243 970,00 €	Département de la Charente Maritime (Subvention de 33% - Projet plafonné à 650 000 €)	80 510,10 €	33%
		Total des Subventions sollicitées:	80 510,10 €	33,0%
		Fonds Propres : CdC AUNIS SUD	163 459,90 €	67,0%
Total opération HT	243 970,00 €	Total Financement	243 970,00 €	100%

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, clôt la séance à 20h20.

HORS ORDRE DU JOUR

Monsieur Joël LALOYAUX demande si la révision du PLUi-H est toujours d'actualité.

Monsieur Raymond DÉSILLE indique que le cahier des charges a été validé. Un retour des cabinets d'étude sollicités est attendu. La démarche sera lancée dès que le cabinet aura été retenu. Il demande aux élus de lui faire remonter les anomalies constatées au PLUi-H. Il précise qu'il s'agit **d'une modification et non d'une révision**.

Il indique que ce travail devrait durer un an.

Il ajoute que le SCoT devrait être arrêté fin 2022, puis il conviendra de mettre en compatibilité le PLUi-H et le SCoT La Rochelle-Aunis.

Madame Micheline BERNARD demande si cette mise en compatibilité engendre une modification ou une révision.

Monsieur Raymond DÉSILLE répond que ce sera une révision.

Monsieur le Président informe qu'au niveau du SCoT un travail est en cours pour intégrer les nouvelles mesures relatives à la loi Climat et Résilience. Ce travail porte sur les prévisions de consommations foncières sur le périmètre du SCoT et notamment celles relatives au développement économique dont les objectifs à atteindre sont à 10 ans. En effet, selon les objectifs établis dans le PLUi-H, la Communauté de Communes Aunis Sud aura consommé l'ensemble de son foncier disponible dans 4 à 5 ans à venir.

Il ajoute que le SRADDET ne semble pas apporter de réelles solutions. La densification des zones d'activités économiques et des zonages destinés à l'habitat paraît compliquée alors que la Communauté de Communes reste un territoire dynamique avec un afflux toujours grandissant de demandes d'implantation d'entreprises. A ce rythme, il craint que la CdC ne dispose plus de foncier à très court terme.